

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Aviation civile et émissions de gaz : mieux appréhender le Corsia

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

L'AGENCE nationale de l'aviation civile (Anac), en partenariat avec l'Européenne de la sécurité aérienne (EASA), organise du 24 janvier à ce 27 janvier, à Libreville, une formation sur le Corsia. Régime de compensation et de réduction des émissions de carbone dans l'aviation internationale, Corsia est un moyen adopté par les pays membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le Gabon, pour réduire les émissions de gaz carbonique issues de ce secteur, afin de parvenir à la croissance carbone neutre pour l'aviation internationale.

Corsia est un régime mondial axé sur le marché qui exige que les exploitants annulent les unités d'émissions dégagées par leurs aéronefs pour compenser une partie de leurs émissions de dioxyde de carbone. Il a été adopté par l'OACI lors de la 39e session de l'assemblée des États membres, dans le cadre de la réduction des émissions de gaz carboniques issues de l'aviation. Pour soutenir la mise en œuvre de ses activités, l'OACI a d'ailleurs lancé un programme d'assistance, de renforcement de capacité et de formation : "Act Corsia".

C'est donc pour mieux appréhender comment fonctionne ce régime que Mathias Grossmann, expert en environnement d'EASA anime depuis le 24 janvier, une formation à laquelle prennent part plusieurs représentants de l'aviation, de l'industrie aéronautique et ceux d'autres administrations du Gabon.

L'objet de ce séminaire-atelier est d'expliquer aux participants comment mettre en œuvre le Corsia. Mieux, précise Nadine Anato, directeur général de l'Anac, cette rencontre a pour but de donner aux participants les rudiments nécessaires relatifs à la surveillance, à la déclaration et vérification des émissions, ainsi que la compensation carbone à travers les différents modules qui seront abordés.

Financé par la Commission européenne et mis en place par l'EASA, le projet EU-Corsia Afrique et Caraïbes a été lancé dans le but de soutenir les États d'Afrique et des Caraïbes afin de renforcer leurs capacités pour le suivi, la déclaration et la vérification de leurs émissions de l'aviation ainsi que l'application du Corsia dès le début de sa phase volontaire.

Pour sa part, le Gabon a adhéré au Corsia en 2017 et a depuis lors mené, via l'Anac, plusieurs actions dont l'organisation d'un atelier de sensibilisation en 2018 ; la participation active d'experts gabonais aux séminaires et formations organisés par l'OACI et l'adoption du règlement aéronautique gabonais relatif à la protection de l'environnement sur le Corsia.



Les participants à la formation sur le Corsia tenue à l'hôtel Nomad.

Photo : Jocelyn Abila

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

✉ : 45/37 Libreville

☎ : 074 21 24 24

N° \_\_\_\_\_/MER/SG/DGI



### COMMUNIQUE

En vue d'améliorer la traçabilité des règlements des impôts, droits et taxes effectués par virement bancaire et de délivrer les quittances à brève échéance, la Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des contribuables que les ordres du virement doivent dorénavant indiquer les informations ci-après :

- Nom (s) prénom (s) ou raison sociale,
- Numéro d'Identification Fiscale (NIF),
- Nature des impôt (s) payé (s) (IS, TVA, IRPP, Patente etc...),
- Période d'imposition,
- Numéro (s) de (s) Avis de Mise en Recouvrement (en cas de paiement sur AMR).

La DGI en appelle au civisme fiscal de tous quant à l'exécution des présentes instructions ; ainsi qu'à la mise à sa disposition d'une copie desdits ordres de virement dûment cachetés par les banques et accompagnés des déclarations ou formulaires y relatifs.

Fait à Libreville, le 20/01/2023

La Direction Générale des Impôts